

Intitulé de l'UE	Approche juridique (Partie I)
Section(s)	- (2 ECTS) Bachelier Educateur Spécialisé en accompagnement psycho-éducatif - Cycle 1 Bloc 1

Responsable(s)	Heures	Période
Alexandra RAUCENT	24	Quad 1

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Protection sociale et judiciaire de la jeunesse	24h	Hélène CHARLES Nadège DUCORNEZ Alexandra RAUCENT

Prérequis	Corequis

Répartition des heures
Protection sociale et judiciaire de la jeunesse : 18h de théorie, 6h d'exercices/laboratoires

Langue d'enseignement
Protection sociale et judiciaire de la jeunesse : Français

Connaissances et compétences préalables
Néant

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES
Cette UE contribue au développement des compétences suivantes
<ul style="list-style-type: none"> • Etre un acteur institutionnel et social engagé <ul style="list-style-type: none"> ◦ Faire preuve d'indépendance et d'initiative ◦ S'engager avec et pour les personnes dont il a la charge ◦ Travailler et réfléchir en équipe et en réseau ◦ S'inscrire dans le projet institutionnel et y participer de manière active ◦ Assumer son rôle social et politique • S'approprier des outils d'analyse pour comprendre les réalités rencontrées et construire des interventions adéquates <ul style="list-style-type: none"> ◦ S'approprier les outils d'analyse permettant de comprendre les différentes dimensions (sociale, économique, politique, institutionnelle, culturelle, psychologique, environnementale, ...) des réalités humaines auxquelles il a affaire ◦ Décoder des situations dans leur complexité et construire sur cette base des interventions appropriées inscrites dans la durée ◦ Intégrer le principe d'incertitude dans l'intervention psycho-socio-éducative ◦ Accorder une attention régulière à l'analyse des pratiques professionnelles ◦ Réactualiser sa formation pratique en permanence et s'inscrire dans une dynamique de recherche ◦ Développer et utiliser des outils méthodologiques spécifiques

Objectifs de développement durable



Pas de pauvreté

Objectif 1 Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

- 1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes.



Faim "Zéro"

Objectif 2 Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

- 2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.



Bonne santé et bien être

Objectif 3 Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

- 3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus.



Éducation de qualité

Objectif 4 Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

- 4.2 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire.
- 4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.



Travail décent et croissance économique

Objectif 8 Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

- 8.6 D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation.



Paix, justice et institutions efficaces

Objectif 16 Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

- 16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés.
- 16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.
- 16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.

Acquis d'apprentissage spécifiques

- Faire preuve d'esprit critique
- Amorcer une distanciation
- Identifier les acteurs de son champ professionnel

Contenu de l'AA Protection sociale et judiciaire de la jeunesse

- Le Décret du 18 janvier 2018 portant le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse (dit Décret Madrane)
- Les acteurs du secteur et les principes applicables
- Les mesures d'aide et de protection individuelles (Livres 3 et 4)
- Les mesures de protection des jeunes poursuivis du chef d'un FQI (Livre 5)
- Les services agréés et mandatés

Méthodes d'enseignement

Protection sociale et judiciaire de la jeunesse : cours magistral, approche interactive, approche inductive, approche déductive, approche avec TIC, étude de cas, enseignement hybride

Supports

Protection sociale et judiciaire de la jeunesse : syllabus, notes de cours, notes d'exercices, activités sur eCampus

Ressources bibliographiques de l'AA Protection sociale et judiciaire de la jeunesse

Lackner, A. (dir.), *Le code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse, Changements et perspectives*, Larcier, 2019.

Moreau, T., Tulkens, F., *Droit de la jeunesse*, Larcier, 2000.

Preumont, M., *Mémento du droit de la jeunesse*, Wolters Kluwer, 2015.

Publications

Le Journal du droit de jeunes (JDJ).

Repér'AJ, Le journal de l'Aide à la jeunesse.

Texte législatif

Décret du 18 janvier 2018 portant le code de la prévention de l'Aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse (*M.B.*, 3 avril 2018, p. 31814).

Évaluations et pondérations

Évaluation

Note d'UE = note de l'AA

Langue(s) d'évaluation	Protection sociale et judiciaire de la jeunesse : Français
Méthode d'évaluation de l'AA Protection sociale et judiciaire de la jeunesse :	
Examen écrit 100%	

Année académique : **2024 - 2025**